

PAR COURRIEL

Saint-Hyacinthe, le 04 juin 2025,

Mme Marie-France Brisson
Directrice générale par intérim
Municipalité de Sainte-Élisabeth
2195, rue Principale
Sainte-Élisabeth (Québec) J0K 2J0

Objet : Analyse du plan d'action visant à appliquer les recommandations formulées au rapport d'audit portant sur le pouvoir de dépenser et la reddition de comptes à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Mme la Directrice générale,

La Vice-présidence à la vérification a reçu la copie de votre plan d'action pour l'application des recommandations ayant été formulées dans le cadre de l'audit portant sur le pouvoir de dépenser et la reddition de comptes et dont le rapport a été publié en novembre 2024.

Nous avons analysé votre plan d'action et il nous apparaît plausible que les principales lacunes soient corrigées ou en voie de l'être et que les recommandations formulées soient mises en œuvre, dans un délai raisonnable qui, sauf exception, ne devrait pas dépasser trois ans.

Nous vous encourageons à mener ces actions à terme afin d'apporter les améliorations requises aux activités de votre organisation visées par nos recommandations.

Nous conservons ce plan dans nos dossiers afin de nous y référer lors du suivi des recommandations qui sera réalisé généralement après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

...2

Les résultats de ces travaux, effectués par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, seront rendus publics.

N'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel ou au numéro (418) 691-2014 poste 83865 si vous désirez obtenir des renseignements additionnels.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur en audit,

Alfred Alexandre Yameogo, CPA

c. c. M. Louis Bédard, maire, et madame et messieurs les membres du conseil